

## RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE EXERCICE 2009-2010

### I □ INTRODUCTION

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions de l'article L.225.37 du Code de Commerce.

Il vous expose les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration durant l'exercice 2009-2010 et vous informe des procédures de contrôle interne mises en place dans notre société.

Par ailleurs, conformément à l'article L.225.235, les commissaires aux comptes présentent, dans un rapport joint, leurs observations pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de la société.

### II □ RÉMUNERATION ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux se décomposent de la manière suivante :

#### □ rémunération fixe

Compte tenu de l'ancienneté des mandataires sociaux (plus de 20 ans) la rémunération fixe résulte de l'évolution du groupe depuis leur prise de fonction ;

#### □ rémunération variable

Une prime de bilan est octroyée, directement calculée à partir du résultat opérationnel consolidé et du résultat d'exploitation de certaines filiales. Elle est calculée à la clôture ;

#### □ avantages en nature

Concerne l'utilisation de véhicules de fonction en application des règles fiscales et sociales ainsi que les primes d'assurance chômage des dirigeants d'entreprises ;

#### □ stocks options

Il n'a jamais été mis en place de tel plan ;

#### □ autres

Les mandataires sociaux ont les mêmes avantages et aux mêmes conditions que l'ensemble des cadres de la société (retraite complémentaire ART-83 - mutuelle et prévoyances indemnités de départ à la retraite) ;

Les Directeurs Généraux Délégués bénéficient, en cas de révocation de fonction ou bien en cas de changement dans le management de la société ou encore en cas de limitations importantes de leurs attributions de mandataire entraînant leur départ, d'une indemnité à titre de dommages et intérêts égale à 24 mois de rémunération brute mensuelle de base pour chacun d'eux ;

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un contrat de travail.

MERIEL William Président Directeur Général	exercice 2008-2009		exercice 2009-2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
rémunération fixe	190 800	190 800	190 800	190 800
rémunération variable				
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature	117	117	3 796	3 796
ART 83	9 414	9 414	9 635	9 635
mutuelle et prévoyance	5 059	5 059	3 854	3 854
<b>TOTAL</b>	<b>205 390</b>	<b>205 390</b>	<b>208 085</b>	<b>208 085</b>

FERRAND Daniel Directeur général délégué	exercice 2008-2009		exercice 2009-2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
rémunération fixe	164 963	164 963	164 963	164 963
rémunération variable	20 043	5 735	19 401	20 043
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature	5 580	5 580	5 580	5 580
ART 83	9 414	9 414	9 635	9 635
mutuelle et prévoyance	4 920	4 920	3 854	3 854
<b>TOTAL</b>	<b>204 920</b>	<b>190 612</b>	<b>203 433</b>	<b>204 075</b>

MISEREY Philippe Directeur général délégué	exercice 2008-2009		exercice 2009-2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
rémunération fixe	164 963	164 963	164 963	164 963
rémunération variable	19 926	3 088	17 293	19 926
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature	8 711	8 711	9 733	9 733
ART 83	9 414	9 414	9 635	9 635
mutuelle et prévoyance	4 912	4 912	3 854	3 854
<b>TOTAL</b>	<b>207 926</b>	<b>191 088</b>	<b>205 478</b>	<b>208 111</b>

### III □ TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de trois administrateurs :

- Monsieur William MERIEL - Président du conseil d'administration et Directeur général
- Madame Mauricette MERIEL
- Monsieur Philippe MISEREY - Directeur général délégué

Monsieur Daniel FERRAND, Directeur général délégué (non administrateur) est invité régulièrement à participer aux réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration s'est réuni très régulièrement au cours de l'exercice.

La totalité des décisions du conseil d'administration a été adoptée à l'unanimité.

Le conseil d'administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Directeur Général.

Les administrateurs ne bénéficient pas de jetons de présence.

Compte tenu de la composition du conseil d'administration, nous n'appliquons pas le code de gouvernance AFEP/MEDEF.

### IV □ LE COMITÉ DE DIRECTION

Le comité de direction est composé du Président Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués de la société mère ainsi que des responsables des principales filiales.

Il se réunit une fois par mois sauf au mois d'août.

Il arrête les budgets de chaque société du groupe. Il examine les comptes mensuels de chaque société et analyse les écarts entre les prévisions et les réalisations.

Tous les sujets sont abordés par ce comité et plus particulièrement la synergie entre les sociétés.

Organe de contrôle du groupe, il exerce également un rôle important dans l'élaboration de la stratégie

## V □ LE CONTRÔLE DE GESTION

Le service du contrôle de gestion, intégré dans la société mère a pour mission :

- D'élaborer avec les directions opérationnelles les budgets des sociétés filiales, de les consolider et d'assurer la cohérence des informations.
- D'assister le management opérationnel dans le suivi de l'exécution du budget.
- De contrôler la réalisation du budget d'investissements.
- De fournir au comité de direction une synthèse de ses travaux.
- De réaliser toute étude ponctuelle.
- De proposer des actions en vue de l'optimisation des coûts.

## VI □ LES CONSEILS EXTÉRIEURS

Compte tenu de la taille et des besoins du GROUPE un certain nombre de fonctions sont externalisées :

- Juridique.
- Fiscale- contentieux.

## VII □ LE CONTRÔLE EXTERNE

L'organisation interne est complétée par l'intervention des commissaires aux comptes, qui contrôlent les comptes sociaux et les comptes consolidés semestriels et annuels du GROUPE..

## VIII □ LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE RELATIVES À LA FIABILITE DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

### 8.1 □ Principes et normes comptables du GROUPE

#### 8.1.1 □ Comptes sociaux

Les conventions générales comptables appliquées sont conformes aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le code de commerce et le règlement 99-03 du comité de la réglementation comptable.

#### 8.1.2 □ Comptes consolidés

Les comptes consolidés publiés pour l'exercice 2009-2010 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS.

Les règles de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS ont été appliquées avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2004.

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes à la même date.

### 8.2 □ Procédures d'établissement et de contrôle des comptes

Les sociétés du GROUPE utilisent le logiciel SAP, qui permet d'atteindre un meilleur niveau de sécurité dans les procédures internes des cycles de ventes, d'achats, de trésorerie et de gestion du personnel.

Le domaine commercial et la facturation fonctionne désormais en intégration dans SAP via le module des ventes pour les principales sociétés du GROUPE.

Les comptes consolidés sont établis à partir des données saisies localement dans chaque entité conformément aux normes du GROUPE.

Les données locales incluant un bilan, un compte de résultat et une annexe sont établies selon un plan de compte unique.

Les données des filiales sont vérifiées par les services comptables et par le contrôle de gestion du GROUPE.

## IX □ RISQUES

### 9.1 Risques inhérents à l'activité

#### □ Cyclicité de l'activité

Le marché du courrier de gestion est assez régulier par contre le marché de la publicité adressée est plus saisonnier.

En principe, les mois de forte activité sont janvier, septembre, octobre et décembre et représentent pour chacun environ 10 % de l'activité annuelle.

Les mois de moyenne activité sont février, mars, août et novembre qui représentent 8 à 9 % de l'activité.

Les mois de faible activité sont avril, mai et juin et représentent 7 à 8 % de l'activité.

Le mois très faible est juillet dont l'activité ne représente que 4 à 5 % de l'activité annuelle.

#### □ Risque de concurrence

L'activité sur le marché de la gestion est fortement capitalistique. Elle nécessite des investissements importants en matière de matériels d'impression, de conditionnement et d'informatique.

De ce fait, depuis plusieurs années, les créations d'entreprises sont quasiment inexistantes.

Par contre, une consolidation du secteur s'est opérée principalement par La Poste au travers du holding Sofipost et plus accessoirement par les fabricants de matériels (Pitney-OCE).

L'activité sur le marché du marketing direct est également capitalistique mais dans une moindre mesure et peut être une activité accessoire pour des imprimeurs nationaux et locaux.

Les perspectives du marché n'ont pas permis, récemment, la création d'entreprises nouvelles significatives.

La Poste compte tenu de sa maîtrise de la distribution du courrier, en l'absence de solutions alternatives, devrait devenir un concurrent très sérieux.

#### □ Risque réglementaire

A part la libération du marché postal au 1er janvier 2011, il n'existe pas de risques particuliers à notre profession. Toutefois, les difficultés de concurrencer La Poste et sa capacité à conserver une part de marché importante constituent les éléments pour un changement mesuré. Cette ouverture à la concurrence ne nous permet pas d'identifier précisément, à ce jour, les risques pour notre groupe.

L'application de la TVA sur les affranchissements pourrait entraîner une modification du marché au niveau des sociétés non assujetties (banques, assurances...) mais celle-ci semble lointaine.

#### □ Risque environnemental

Notre activité par elle-même a peu d'impact sur l'environnement.

Par contre, elle est très utilisatrice de papier.

Depuis quelques années, une campagne est organisée par les sociétés du net et les grands donneurs d'ordre en matière de documents de gestion en faveur d'une communication par internet de factures ou de relevés de comptes.

#### □ Risque lié aux fournisseurs et aux sous-traitants

A notre connaissance, nous ne sommes pas soumis à de tels risques dans la mesure où les fournisseurs sont multiples et que la grande majorité de la sous-traitance concerne des activités que nous maîtrisons en interne, la sous-traitance étant utilisée en période de pointe.

Toutefois l'arrêt soudain des activités d'un fournisseur de matériel pourrait être préjudiciable. Il semble que cette éventualité soit peu probable dans la mesure où ce sont des entreprises importantes (Kodak, IBM, OCE, Xerox...) et dont les activités seraient probablement reprises par un concurrent, (exemple OCE repris par Canon) ) ou par des fonds (Bowe System repris par Axentum Capital AG et BUHRS repris par Solo Capital NV et Value 8 NV).

### 9.2 Risques propres au groupe

#### □ Risques de taux

La trésorerie et les emprunts ne sont pas couverts contre les risques de taux.

Concernant les emprunts au 30.04.10, nous avons 3,04M€ d'en-cours indexés sur des taux variables.

□ **Risques pays**

L'activité du Groupe est presque exclusivement exercée en France et n'est donc pas exposée à un tel risque.

□ **Risques de change :**

La totalité du chiffre d'affaires et des achats est libellé en euros.

□ **Risques de crédit et de contrepartie :**

Les crédits bancaires contractés par le Groupe ne comportent aucun covenant.

La trésorerie est placée auprès d'établissements bancaires de premier plan sur des produits monétaires.

□ **Risques clients**

Le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client du Groupe représente 9,4 % du chiffre d'affaires consolidé. Les dix premiers clients représentent 31,6 %.

□ **Risques juridiques**

Le Groupe n'est pas engagé dans un litige susceptible d'avoir une incidence significative négative sur sa situation financière.

□ **Risques de liquidités**

Au 30.04.10, les emprunts et dettes financières s'élèvent à 17,7 M€ dont 17,1 M€ d'emprunts auprès des établissements de crédit (y compris 0,59 M€ de découvert bancaire).

Les emprunts ont été contractés auprès de plusieurs établissements financiers selon des modalités tout à fait classiques en pareille matière et sans covenant.

Sur l'ensemble de cette dette, l'annuité à moins d'un an est de 6,9M€ (dont 0,59 M€ de découvert bancaire).

Le Groupe ne mobilise pas son poste clients.

Au 30.04.10, la trésorerie s'élève à 11,5 M€.

La marge brute d'autofinancement est de 9,13 M€. Elle n'était que de 1,9 M€ au premier semestre.

Au premier semestre la variation des impôts différés actifs liée à l'arrivée à échéance du crédit bail immobilier des locaux de Saint Aubin sur Gaillon était d'environ 1,9 M€ et l'impact sur le résultat net d'environ 0,7 M€

□ **Risques sur actions**

Le Groupe ne place ses liquidités qu'en souscrivant, en fonction de la trésorerie, des parts d'OPCVM monétaires. Par conséquent, le risque lié à l'évolution des marchés financiers est limité.

Les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées, à la souscription, en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés.

Une variation des cours n'aura donc aucune influence sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

### 9.3 Assurances

Chaque société du Groupe bénéficie d'un contrat d'assurances distinct souscrit auprès de la compagnie Allianz.

Les contrats d'assurances portent principalement sur les risques suivants :

- multirisques (matériels, marchandises, bâtiments),
- responsabilité civile exploitation,
- responsabilité civile professionnelle,
- perte d'exploitation,
- responsabilité des dirigeants,
- déplacements professionnels et automobiles.

Fait à Normanville, le 22 septembre 2010

William Mériel,

Président du conseil d'administration

## GROUPE DIFFUSION PLUS

Siège Social : RN 154 27930 CAER NORMANVILLE  
Société Anonyme au capital de 1.513.894,80 €  
N° Siren : 333500346

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société GROUPE DIFFUSION PLUS pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 30 avril 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GROUPE DIFFUSION PLUS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30/04/2010. Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### Autres informations :

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Mont Saint Aignan et à Evreux, le 11 octobre 2010  
Les commissaires aux comptes

Pascal THIBAUT  
MAZARS  
53, rue Louis Pasteur - 76135 MONT-SAINT-AIGNAN

Cécile SOURGET  
SCOGEX  
20, rue de Verdun - 27000 EVREUX